



Présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 de la Mairie de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes qui sont programmées pour l'année à venir.

Le budget primitif 2023 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE dispose de 5 budgets : son budget principal et 4 budgets annexes qui regroupent des recettes et dépenses liées à certaines activités : l'animation touristique, l'assainissement collectif, le lotissement du Clos des sœurs et la gestion des sections de bois.

Ces budgets sont divisés en sections de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et d'investissement (projets de la commune à moyen ou long terme et concernant des actions exceptionnelles).

1. Budget Général

1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. Dépenses

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune. En 2023, elles sont estimées à 820 794 €.

Elles sont réparties comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2023	Pour mémoire en 2022
Charges à caractère général	Achat repas cantine, électricité, combustibles, carburants, eau, entretien des bâtiments et véhicules, fournitures administratives et scolaires, assurances, locations matériels, déneigement, maintenance chaudières et informatique, frais affranchissement et télécommunication, cotisations diverses, taxes foncières, inventaire du cimetière...	264 030,10 €	237 558,47 €

Charges de personnel	Salaires des agents titulaires et contractuels ainsi que les charges salariales et patronales + frais annexes comme la médecine du travail (Montant supérieur en 2023 car le personnel des budgets animation touristique général a été regroupé)	254 516,92 €	214 453,36 €
Atténuation de produits	Reversement à la communauté de communes pour l'exercice de différentes compétences : SPANC, SDIS, Enseignement musical, centre de loisirs...	36 665,31 €	36 615,31 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts et frais de ligne de trésorerie	9 190,12 €	8 521,85 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnités aux élus, subventions aux associations, versements aux budgets annexes, contributions au Parc, à la mission locale et au cinéparc	89 306,67 €	89 323,27 €
Opérations d'ordres	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation de biens	6 899,51 €	7 019,52 €
Dépenses imprévues			10 957,66 €
Virement à la section d'investissement		160 085,37 €	356 908,22 €

1.1.2. Recettes

En 2023, les recettes prévisionnelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2023	Pour mémoire en 2022
Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement de l'année précédente reporté en section de fonctionnement	180 364,26 €	190 378,93 €
Atténuation de charges	Remboursement de la rémunération du personnel absent et du supplément familial de traitement	11 120,40 €	3 340,00 €
Produits et services	Charges des logements communaux, redevance d'occupation du domaine public par EDF et Orange, concessions dans le cimetière, cantine scolaire	36 329,02€	32 653,59 €
Impôts et taxes	Taxes foncières, divers fonds versés par l'Etat	218 796,00 €	209 612,00 €
Dotations et participations	Dotations de l'état, compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement de l'année précédente, versement des communes alentours pour la participation à l'école primaire	284 759,55 €	277 133,46 €
Autres produits de gestion courante	Locations des logements communaux	73 823,00 €	79 852,22 €
Produits financiers et exceptionnels	Annulation des mandats N-1	7 229,09 €	167 526,30 €

1.2. Section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses et recettes faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

1.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement prévues en 2023 s'élèvent à 786 393 € dont :

- 215 442,12 € de remboursement de capital d'emprunt (dont remboursement du prêt relai contracté pour les travaux d'aménagement du parc des copains du monde) et de dépôt et cautionnement ;
- 7 188,18 € d'autres immobilisations financières (remboursement du capital d'emprunt du centre de loisirs à l'EPF Smaf)

Les autres dépenses sont affectées à des opérations d'équipements (273 556,80 €).

1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement s'équilibrent pour le même montant et regroupent entre-autre le fond de compensation de la TVA sur les investissements 2022 92 349,22 €), des dotations aux amortissements (6 899,51 €) et l'excédent de fonctionnement 2022 affecté en investissement (126 301,42 €). Les autres recettes correspondent aux subventions demandées relatives aux opérations d'équipement.

1.2.3. Opérations d'équipement

Les opérations d'équipement regroupent l'ensemble des travaux et des acquisitions prévues au budget primitif.

N° op.	Libellé de l'opération	Travaux prévues	Montant en dépenses	Montant en recettes
103	Voirie	- Achat complémentaires de numéros pour l'adressage des villages	865,80 €	
		- Travaux de voirie la Grange-Neuve à la Valatie + des Chapioux à la Fayolle (reprise des accotements)	5 530,21 €	12 584 €
		- Chemin derrière la ressourcerie et place des Chabagnoux	41 712,00 €	24 327 €
		- Participation piste forestière	1 865,83 €	
105	Travaux église	- Electrification des cloches	5 211,60 €	

128	Aménagement du Parc des Copains du Monde	- Travaux d'aménagement du parc	19 610,28 €	213 016 €
131	Rénovation appartement	- Rénovation d'appartement en cas de départ de locataire	5 000 €	
50	Travaux Mairie	- aménagement salle d'expo et salle du conseil	43 785,31 €	10 946 €
		- Changement du chauffage du bâtiment	179 862 €	70 675 €
92	Travaux éclairage public	Déplacement d'un projecteur au Bethonat	530 €	
		Optimisation de la gestion de l'éclairage public	590 €	
95	Acquisition de matériel	Chaînes de déneigement	2 125,93 €	23 274 €
		Matériel école	3 039,20 €	

2. Budget animation touristique

Le budget animation touristique regroupe toutes les dépenses liées à l'animation et au tourisme dans notre commune comme les frais liés au point service, au centre de loisirs, aux animations culturelles ou encore au village vacances.

2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 s'élèvent à 138 000 € et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2023	Pour mémoire en 2022
Charges à caractère général	Eau, électricité, entretien de la médiathèque, du centre de loisirs, et du petit théâtre, fournitures administratives et copieurs de la médiathèque, manifestations culturelles...	48 040,00 €	35 839,29 €
Charges de personnel	Salaires, charges salariales et patronales	3 500,00 €	18 534,00 €
Autres charges de gestion courantes	Versement à la SPL Saviloisirs et au syndicat touristique du Livradois	74 460,00 €	60 005,00 €
Charges exceptionnelles		0 €	19 611,71 €

Les recettes de fonctionnement de 2023 du budget animation touristique comprennent :

- 4 183,78 € de produit de services (copies médiathèques et remboursement du département pour l'utilisation du point service)
- 34 720,13 € de versement par le budget général de la commune
- 94 000 € de versement par la CCAS EDF et le CCE SNCF pour l'utilisation du village vacances
- 500 € de location de salle des fêtes.

2.2. Section d'investissement

En 2023, 10 000 € ont été inscrits en section d'investissement afin de rembourser au Syndicat Touristique du Livradois des travaux de rénovation du village vacances. Par ailleurs, 4 000 € sont prévus pour installer deux bornes électriques fixes nécessaires pour alimenter les différentes manifestations.

Cette section est équilibrée par le biais du virement de la section de fonctionnement en investissement de 10 000 €, l'excédent de fonctionnement 2022 capitalisé et par les dotations aux amortissements.

3. Budget assainissement

Le budget assainissement regroupe toutes les dépenses et recettes liées à l'assainissement collectif du bourg. Les dépenses correspondent principalement au frais d'entretien du réseau et les recettes aux redevances versées par les usagers.

3.1. Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitations sur le budget assainissement sont estimées à 34 825,38 € et se décomposent comme suit :

- 18 056,80 € de charges à caractère général (entretien du réseau et des stations d'épuration, adhésion au SATEA) ;
- 1 987,00 € de charges de personnel ;
- 502,94 € de charges financières (intérêts d'emprunts) ;
- 1 805,00 € d'atténuation de produits (versement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte) ;
- 1 000 € de créances admises en non-valeur ;
- 11 651,74 € d'opération d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements et sortie de l'actif d'une étude).

Les recettes proviennent principalement du résultat 2022 (12 188,55 €) et des redevances d'assainissements (17 900,83 €). Également 4 736 € sont prévues de dotations aux amortissements.

3.2. Section d'investissement

Outre les dotations aux amortissements (4 736 €) et le remboursement du capital d'emprunts (6 916,81 €) il est inscrit au budget 10 995,68 € de travaux sur le réseau d'assainissement.

Les recettes correspondent quant à elles à l'affectation du résultat 2022 (11 474,85 €) et aux dotations aux amortissements.

4. Budget lotissement

Le budget lotissement regroupe toutes les opérations liées aux terrains du Clos des sœurs. Cette année, il est prévu 6 000,00 € de travaux pour financer le raccordement à la fibre et 8 158,40 € de recettes liées à la vente d'un des terrains.

Les autres montants inscrits au budget primitif concernent des opérations d'ordres liés à la variation du stock.

5. Budget bois

Le budget bois regroupe les 6 sections suivantes : Les Fourches, Barbaliche, Le Solier, Losfournet, Le Monial et Grolet.

5.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 15 835,30 €. Les recettes de ce budget sont principalement dues au report des résultats de l'année précédente. Cette année, s'ajoute également 787,39 € de FCTVA (Les Fourches) et 79,16 € de remboursement forfaitaire (Le Solier).

Les dépenses prévues concernent principalement le paiement des taxes foncières, le paiement de cotisations à l'ONF et éventuellement des frais d'entretien des bois.

5.2. Section d'investissement

En 2023 il est prévu de réaliser des travaux d'investissement sur le budget de la section du bois des Fourches pour un montant de 5 787,39 €.

5.3. Montant par section

Chaque section s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Les Fourches	Fonctionnement	7 025,85 €
	Investissement	8 203,45 €
Barbaliche	Fonctionnement	1 256,81 €
Grolet	Fonctionnement	170,00 €
Losfournet	Fonctionnement	3 857,43 €
Le Solier	Fonctionnement	3 464,24 €
Le Monial	Fonctionnement	60,97 €